

*Interpellation présentée par le député:
M. Christian Brunier*

*Date de dépôt : 11 mars 2008
Messagerie*

Interpellation urgente écrite

Quelle est la logique de développement de Puplinge ?

Le Département du Territoire de la République et canton de Genève vient de mettre en consultation publique le Plan directeur communal de Puplinge.

En prenant connaissance de cette planification, j'ai découvert quelques éléments me semblant être bien éloignés de la notion du bon sens.

Je suis étonné et inquiet de voir que la commune souhaite déclasser en zones d'habitation les parcelles bien-nommées « La Gouille » et « La Grande Gouille ». Ces périmètres sont des zones inondables. Il y a quelques années, celles-ci s'étaient transformées en véritable marécage. Ce phénomène se produit régulièrement. Veut-on renouveler les erreurs commises à Lully ?

Alors que la municipalité a la volonté de déclasser des emplacements qui devraient être pérennisés en zones vertes, des terrains totalement aménagés, prêts à accueillir des logements, sont quant à eux en passe d'être mutés en zones vertes.

Par exemple, le terrain en pointe se trouvant entre la Route de Jussy et la Route de Puplinge, à l'entrée du village, du côté de la ville, bordé déjà de part et d'autre d'un trottoir et d'un arrêt de transports publics, va être classé en zone verte et considéré comme couloir de faune (?????). Pourtant, celui-ci a été totalement équipé (arrivée de gaz et d'électricité, télé-réseau, équipements pour les eaux claires et les eaux usées, téléphonie) dans l'optique d'accueillir des logements.

Classer en zones vertes des terrains équipés, tandis que des terrains agricoles, parfois inondables, non équipés vont devenir des zones d'habitations, est une hérésie.

Sur quelle logique repose l'élaboration de ce Plan directeur communal et qu'en pense le Conseil d'Etat ?